



INFORMATIONS PRATIQUES

Année scolaire
2025-26

Horaires généraux

Cours de 8h30 à 12h05 et de 13h30 à 15h25. Accès et surveillance de la cour de l'école à partir de 8h15 le matin et 13h15 l'après-midi.

Avant 8h15, les élèves doivent impérativement se rendre à l'accueil extrascolaire. Les enfants qui ne prennent pas le repas à l'école ne peuvent pas accéder à la cour avant 13h15.

L'élève est tenu d'être présent du début à la fin des cours, durant toute l'année scolaire :

- Tout élève en **retard** devra présenter un **motif écrit valable**.
- Toute **demande de sortie pendant les cours** doit être **valablement justifiée** par une note écrite des parents ou de la personne responsable de l'enfant.

Les cours de psychomotricité

Les périodes de **psychomotricité en maternelle** auront lieu **le lundi matin**. Les institutrices vous donneront plus de détails lors de la réunion de rentrée.

Les cours d'éducation physique

P1/2	Du 25/08 au 20/03	EPS	Mercredi
	Du 23/03 au 03/07	piscine	Mercredi
P3/4	Du 25/08 au 28/11	piscine	Mercredi
	Du 01/12 au 03/07	EPS	Jeudi matin
P5/6	Du 25/08 au 28/11	EPS	Jeudi matin
	Du 01/12 au 20/03	Piscine	Mercredi
	Du 23/03 au 03/07	EPS	Mercredi
	Toute l'année—sem A P5 / sem B P6	EPS	vendredi après-midi

Les cours philosophiques et de citoyenneté

Deux périodes de cours par semaine.

Une période est consacrée aux cours de citoyenneté.

Pour la seconde, vous avez le choix entre les cours de religion, la morale non- confessionnelle ou la dispense de ces deux options. En cas de dispense, votre enfant aura une 2^{ème} période de citoyenneté. Ce choix a été fait en juin dernier et ne peut être modifié.

Les cours de langue moderne.

Les élèves de P3, P4, P5 et P6 bénéficieront de 2 périodes de cours d'anglais par semaine.

Les fournitures scolaires

Toutes les fournitures classiques (cahiers, fardes, ...) sont mises à disposition par l'école.

Frais obligatoires et facultatifs (Décret Gratuité Scolaire)

Les seuls frais scolaires obligatoires sont ceux liés à la piscine. Chaque séance de natation coûte 2,50€ et le déplacement en bus est gratuit. Le paiement se fera via l'application APSCHOOL.

Les bulletins

Trois bulletins vous seront transmis au cours de l'année scolaire.

Les journées pédagogiques

Les dates des journées pédagogiques ne sont pas encore connues. Les cours seront suspendus durant ces jours et un accueil extrascolaire sera organisé.

Les appareils connectés

L'usage récréatif des téléphones portables, tablettes, montres connectées et de tout autre équipement de communication électronique est strictement interdit dans l'enceinte de l'école, pendant les heures de classe, les récréations, la pause de midi, ainsi que lors de toutes les activités pédagogiques extérieures.

(Décret 13-03-2025 ; Art. 1.7.12-1. §1er)

Justification des absences pour les élèves de 3^{ème} maternelle et de primaire

Si votre enfant est absent, nous vous demandons de prévenir l'école avant 9h00. Toutes les absences sont à justifier dans les 2 jours. Un document prévu à cet effet vous est remis. Au-delà de trois jours d'absence, un certificat médical est exigé.

L'école peut refuser d'accueillir un enfant lorsqu'il apparaît que son état de santé ne lui permet pas de suivre les cours.

Dès que l'élève compte **9 demi-jours d'absence injustifié**, un signalement est envoyé à la Direction générale de l'enseignement obligatoire.

Les traitements médicaux

Si votre enfant doit prendre des médicaments pendant le temps scolaire, voici la procédure à suivre :

- Remettre un **certificat ou une attestation médical(e)** au titulaire de classe et/ou à la direction. Celui-ci doit indiquer clairement l'obligation de prendre un médicament **pendant les heures de cours**, le **nom du médicament** et la **posologie** ;
- Remettre un **écrit** au titulaire pour **demandar explicitement la collaboration** de l'école à l'occasion de la dispensation du médicament ;
- Remettre le médicament au titulaire. Il est interdit de le laisser dans le sac de l'enfant.

La collation saine du mercredi

Un **fruit est offert** par la Ville d'Aubange à chaque enfant lors de la collation du mercredi matin.

Votre enfant peut apporter une collation de la maison mais celle-ci doit obligatoirement être un fruit, une compote ou un autre type de collation saine.

Les anniversaires

Si vous souhaitez apporter un gâteau lors de l'anniversaire de votre enfant, nous vous demandons **de vous accorder avec la titulaire de classe de la date choisie**.

Pour des raisons d'hygiène et de commodité, nous n'acceptons que les gâteaux sans crème.

Les invitations aux fêtes d'anniversaire sont à remettre aux amis à l'extérieur de l'enceinte scolaire.

Communication

Une **réunion de rentrée** sera organisée **début septembre**, et **des réunions de parents individuelles** sont prévues **après chaque bulletin**. Les dates vous seront communiquées par les titulaires de classe au fur et à mesure.

Si vous souhaitez :

signaler une situation très urgente (demande d'intervention immédiate).	063/38 51 90 - 0491/62 17 48
signaler une situation problématique mais non urgente.	efcaix@aubange.be
signaler une situation problématique mais gérable par l'institutrice.	journal de classe
rencontrer l'institutrice.	journal de classe
rencontrer la direction.	efcaix@aubange.be 063/38 51 90 - 0491/62 17 48
signaler une absence ou <u>une maladie contagieuse</u> .	efcaix@aubange.be 063/38 51 90 - 0491/62 17 48
donner l'autorisation à un tiers de récupérer votre enfant.	Faire une demande écrite obligatoire dans le journal de classe , par e-mail (institutrice et direction) ou par SMS (0491/62 17 48) <i>Attention, sans confirmation de notre part, cette demande est invalide.</i>

L'utilisation de l'application **APSCHOOL** est **obligatoire** pour tous les parents. En cas de souci (*impossibilité de vous inscrire ou de vous reconnecter par exemple*), merci de nous contacter (efcaix@aubange.be).

En début d'année, les enseignants communiqueront leur **adresse mail professionnelle**. Chaque enseignant(e) vous communiquera aussi les horaires/jours où il/elle sera disponible pour vous répondre.

Mise à jour des données des parents et des élèves

En début d'année, vous recevrez un document à compléter qui nous permettra de mettre à jour vos données. Merci de le **remplir lisiblement** pour éviter tout problème de communication.

En cas de **changement d'adresse**, il est **obligatoire de fournir une nouvelle composition de ménage**.

Merci de nous signaler par e-mail tout changement qui pourrait survenir pendant l'année scolaire.

L'équipe pédagogique et la direction